

Ordonnance

de gardes aux des Monnoies
 Aux gardes de la monnoye de
 Roien.

Pour fabriquer monnoye 25.

Du 13. mars 1384.

Vous vous mandons que tantost
 en lettres vieilles vous fassiez et clouez
 les boestes d'or et d'argent de la dite
 monnoye et ne laissez plus ouurer
 ne monnoyer sur les coins de deniers
 d'or fin aux fleurs de Lyon et de
 la monnoye blanche et noire que l'on
 fait a present mais sans aucun
 delay faites convenir par de vant

Vous les changeurs & marchands
frequents de la dite monnoye aux quels
dittes & signiffiez l'ordonnance de
faire la monnoye d'or & d'argent
en la maniere qui s'ensuiu c'en a
scauoir que vous fassiez faire deniers
d'or fin qui seront appellez Escus
a la Couronne, lesquels auront cours
pour dix huit sols la piece
et de soixante de poids au marc de
Paris, Item deniers blancs qui
auront cours pour dix deniers tournois
la piece a six deniers tournois en
argent de Roy & de six sols trois
deniers de poids au marc, Item
que vous fassiez faire et surte
doubler tournois qui auront cours
pour deux deniers tournois la piece
a deux deniers deux grains de Roy d'or
argent de Roy et de treize sols le
quart d'un denier de poids au marc.

Marc Item petits tournois qui
 auront cours pour un denier tournois
 la piece a deux deniers de loy ou de
 Argent le Roy et de six sols dix
 deniers de poids au marc. Item
 petites mailles parisis a trois mailles
 de loy et de celui d'argent le Roy et de
 vingt six sols de poids au marc
 de quels deniers d'or blancs nous
 vous Enuoyons les patrons avec les
 Exemplaires enclos de dans ces
 Lettres et briuement nous vous
 Enuoyons le patron de doubles
 tournois d'or blancs et de mailles
 ce quand aux petits tournois faites
 jeux et avec sur la forme en
 semblable a ceux qui ont este faits
 dernièrement et les dits blancs de liure et
 a la pille de trois marcs a parmyes et
 de cours a quatre fois et a quatre
 fois au marc, Item les doubles

tournois de liure a trois poids chacun
d'un marc en offrande le denier poignam
a huit fols et a huit foibles au
marc, Item les petits tournois
et petites mailles parisis de liure
par semblable maniere a dix fols,
et a dix foibles au Marc et donne
aux changeurs pour chacun marc
d'or fin qui sera apporte en la d.
monnoye Soixante Cinq liures dix fols
tournois. Item pour marc d'argent
aloyez a six deniers de loy d'argent le
Roy cent seize sols tournois et pour
marc d'argent alloué a deux deniers
doux grains de loy d'argent le Roy
et au denier cent douze. Plus tournois
Et vous prie diligemment garder
que l'edit denier d'or blanc et
denier petits tournois et mailles
soient bien ouvez bien tailléz
ronde de bon recours et bien

blanchir tant les deniers d'or que
 les deniers d'argens auant qu'ils soient
 bailliez aux monnoyes et s'il y
 auoit faulse qui ne fussent pas
 ainsi faites trebuches les flacons
 aux depens de ce luy ou de l'un
 a qui la coupe sera et apres qu'ils
 soient tres bien monnoyez auant
 que vous les passiez a la deliuerance,
 Car loyez certains si vous en le
 faites ainsi les deniers seront
 refondus a vos depenses sy en
 ferés punis a grande blance en
 villeme pour vous et donner aux
 monnoyes ouuertes pour ouurer
 vingt mars d'or de deniers d'argent
 un denier d'or a pour marc d'argent
 de dit blanc douze deniers tournois
 Item pour marc d'argent de doubles
 tournois douze deniers tournois
 Item pour marc d'argent de

petits tournois de mailles parisis
deux deniers tournois de aux monnoyes
pour moyennement deux mille de jeux
deniers d'or, un denier d'or, Item pour
vingt sols de blancs deniers quinze
deniers tournois, Item pour breu
de dix liure de doubles trois sols
quatre deniers de doubles, Item
pour dix liure d'iceux tournois trois
sols quatre deniers tournois le pour
dix liures de mailles trois sols quatre
deniers tournois le pour dix liures
de mailles pour dechier, et pour tout ce
Nous reciever ce jour que vous avez
receu en lettre le combien il sera
venu de billon a la d. monnoye
pour cette ordonnance de nous
envoyer par leur et certain message
les boertes + au d'or comme d'argent
que vous avez en la dite monnoye
et les plieuses sy aucunes en

avec ou autre pour Causer de
 celle dite ordonnance et sy faites
 Exprés commandemens aux ouvrierz
 qu'ils ne soient si hardis de
 faire aucune fautes ny charges
 en leurs deniers ou leurs diles que
 s'ils le font ils en seront tellement
 punis que ce sera. exemples au
 autres, car on leur a amia l'ouvrage
 comme denier en dit ainsi grand
 affin qu'ils fassent leurs deniers
 bien ouurer et monnoyer comme dit
 est de la. Paris ce 15^e jour de
 Mars L'an mil trois cent quatre
 vingt quatre.